



TECSYS INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Avis est par les présentes donné que l'assemblée annuelle des actionnaires (« l'assemblée ») de Tecsys Inc. (la « Société ») aura lieu à 11 h le 10 septembre 2020. Cette année, pour réagir de manière proactive aux retombées sans précédent du coronavirus (COVID-19) sur la santé publique, respecter les mesures de distanciation sociale et protéger la santé et la sécurité de nos actionnaires, employés et autres parties prenantes, nous tiendrons notre assemblée sous un format hybride, c'est-à-dire qu'elle se déroulera dans le cadre d'une webdiffusion audio en direct assortie de supports visuels alors que la participation en personne sera limitée. **La Société encourage fortement les actionnaires à participer en ligne en visitant le site <https://web.lumiagm.com/266563347>**. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés qui ne peuvent avoir accès à la diffusion audio en direct en ligne de l'assemblée se rendront à son lieu physique, au 1, place Alexis-Nihon, bureau 800, Montréal (Québec) Canada H3Z 3B8. Lors de l'assemblée, que vous y assistiez en personne ou en ligne, vous aurez la possibilité de poser vos questions et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'assemblée est tenue aux fins suivantes:

1. Recevoir les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 30 avril 2020 et le rapport des auditeurs sur ces états financiers;
2. Élire les administrateurs;
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. Considérer et, le cas échéant, adopter une résolution dont le texte se trouve sous la rubrique « Ratification des modifications des règlements » de la circulaire d'information de la direction jointe à cet avis en vue de ratifier les modifications apportées aux règlements de la Société afin de permettre la tenue d'assemblées des actionnaires exclusivement virtuelles, de faire passer le quorum des assemblées annuelles et extraordinaires de 20% à 25% des actions en circulation de la Société conférant droit de vote à l'assemblée et d'actualiser l'avis et les dispositions relatives aux réunions du conseil d'administration pour permettre l'utilisation de moyens de communication électroniques; et
5. Traiter toute autre question valablement soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.

La circulaire d'information de la direction devant servir à la sollicitation de procurations pour l'assemblée est jointe au présent avis de convocation. Un exemplaire du rapport annuel aux actionnaires de même qu'un formulaire de procuration pour l'assemblée sont également joints au présent avis de convocation.

FAIT à Montréal (Québec) le 27 juillet 2020.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mark J. Bentler, Secrétaire

AVIS IMPORTANT : Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de dater et de signer le formulaire de procuration ci-joint et de le renvoyer dans l'enveloppe prévue à cette fin, ou de voter en ligne conformément aux instructions du formulaire de procuration. Les procurations doivent être déposées ou reçues aux bureaux de l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, Services aux investisseurs Computershare inc., 1500, boul. Robert-Bourassa, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 3S8, à l'attention des Services aux entreprises, au plus tard à 11 h à la date qui tombe deux jours ouvrables avant la date de l'assemblée ou peuvent être remises au président de l'assemblée lors de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. La procuration ne sera pas utilisée si l'actionnaire participe à l'assemblée en ligne ou en personne et a l'intention d'exercer ses droits de vote pendant l'assemblée. Veuillez consulter la circulaire d'information de la direction pour des instructions sur la façon d'exercer vos droits de vote à l'assemblée.